

Projet de loi sur l'immigration : l'Église reste vigilante

Déclaration de Mgr Olivier de Berranger et de Mgr Claude Schockert

Le projet de loi sur la maîtrise de l'immigration voulu par Nicolas Sarkozy, adopté le 19 septembre par l'Assemblée nationale et le 5 octobre par le Sénat, suscite l'inquiétude de l'Église qui « se sent le devoir d'être proche du clandestin et du réfugié ». Mgr Olivier de Berranger, évêque de Saint-Denis, et Mgr Claude Schockert, évêque de Belfort-Montbéliard, respectivement président et membre de la Commission épiscopale pour la mission universelle, se sont dit préoccupés par les « conditions toujours plus restrictives mises au regroupement familial ». Ils ont, en particulier, exprimé leur opposition aux tests génétiques et souligné l'importance du droit d'asile, « composante inaliénable de l'héritage républicain » (a).

Texte de la Conférence des évêques de France (*)

En ces jours où les parlementaires sont appelés à se prononcer une fois encore au sujet d'un projet de loi sur l'immigration, nous éprouvons l'urgence de faire entendre notre voix.

« L'Église se sent le devoir d'être proche, comme le bon samaritain, du clandestin et du réfugié, icône contemporaine du voyageur dépouillé, roué de coups et abandonné sur le bord de la route » (1). Cette parole de Jean-Paul II n'a rien perdu de son actualité. Elle justifie à elle seule, par sa référence à l'Évangile, que les chrétiens refusent par principe de choisir entre bons et mauvais migrants, entre clandestins et réguliers, entre citoyens pourvus de papiers et d'autres sans papiers.

Quels qu'ils soient, ils sont nos frères et sœurs en humanité.

Il ne s'agit pas de contester la responsabilité propre des pouvoirs publics dans la régulation des flux migratoires, pourvu qu'elle s'exerce en conformité avec le droit européen et international. Nous apprécions d'être reçus et écoutés parmi d'autres par les autorités dans le dialogue démocratique. Lorsqu'à Pâques 2006, le ministère de l'Intérieur a accepté d'entendre notre point de vue sur le co-développement, comme volet essentiel du problème migratoire, nous ne nous doutions pas que le nouveau ministère créé après les élections comporterait cette mention, à côté de l'immigration, de l'intégration et de l'identité nationale.

Mais c'est bien cet horizon-là qui ne s'éclaircit pas, celui d'une perspective réelle de partenariat méditerranéen, tel que le président de la République l'a annoncé au soir de son élection. Tant que cette vision solidaire ne sera pas clairement perçue et mise en œuvre, les mesures toujours plus restrictives prises à l'encontre des migrants apparaîtront comme des concessions à une opinion dominée par la peur plutôt que par les chances de la mondialisation.

Le 14 janvier dernier, évoquant « les difficultés de chaque famille de migrants, les privations, les humiliations, les restrictions et la fragilité de millions et de millions de migrants, de déplacés internes et de réfugiés » (2), le Pape Benoît XVI déclarait : « L'Église encourage la ratification des instruments internationaux légaux visant à défendre les droits des migrants, des réfugiés et de leurs familles » (3). Nous nous réjouissons que des élus d'appartenances politiques variées, à l'Assemblée nationale comme au Sénat, se soient opposés à l'imposition de tests génétiques pour vérifier les liens de parenté. Il y aurait là le risque d'une grave dérive sur le sens de l'homme et la dignité de la famille. Nous nous inquiétons cependant des conditions toujours plus restrictives mises au regroupement familial qui est un droit toujours à respecter (4).

Il est par ailleurs souhaitable que les immigrés puissent, en France, être initiés convenablement à notre langue et notre culture. Il y va à la fois de leur projet de réussite familiale et de l'harmonie sociale. Nous saluons les inflexions apportées sur ce point au projet initial qui, en imposant des règles trop strictes avant le départ, risquaient de produire l'inégalité selon les conditions des pays d'origine. Enfin, nous

tenons à souligner l'exigence de maintenir un délai de recours suffisant pour le droit d'asile, composante inaliénable de l'héritage républicain.

Mgr Olivier de BERRANGER, évêque de Saint-Denis, président de la Commission épiscopale pour la mission universelle de l'Église

Mgr Claude SCHOCKERT, évêque de Belfort-Montbéliard, membre de la Commission épiscopale pour la mission universelle de l'Église, en responsabilité pour la pastorale des migrants

Les protestants opposés au projet de loi sur l'immigration

Le 1er octobre, la Fédération protestante de France a publié un communiqué relatif au projet de loi sur l'immigration. Au nom de ses membres, elle s'oppose à la volonté de « contingenter l'exercice du droit des étrangers à vivre avec leur famille ». Les protestants « craignent que les mesures envisagées viennent encore plus fragiliser des milliers de familles déjà en difficulté » et dénoncent « l'instauration d'un test génétique aux fins de vérification ou d'authentification des membres d'une famille. Cette intrusion dans la vie privée et l'intimité des familles [les] choque, tout comme il est choquant de constater que la représentation nationale accepterait une telle intrusion dans la vie des familles étrangères alors qu'elle le prohibe à l'égard des familles françaises ».

Mgr Dubost et l'expulsion de l'église de Massy

Le tribunal a ordonné, le 5 octobre, l'expulsion du collectif qui occupe, par la force, l'église Saint-Paul de Massy depuis le 21 avril, à la suite d'une demande en ce sens formulée début septembre par l'évêque d'Évry, Mgr Michel Dubost. Dans un communiqué de presse publié le 2 octobre, Mgr Dubost explique son intervention, se réjouissant que « désormais, une église est rendue à sa destination première qui est la prière, et où la liberté de culte est respectée ». Il précise toutefois que cette décision est pour lui « un échec », n'ayant pas réussi à s'entendre avec ce qu'il appelle les « soutiens » du collectif qui ont refusé tout compromis. Il souligne encore que « le problème de l'immigration demeure un vrai problème [et qu'il] ne faut pas interpréter l'action judiciaire qui s'achève comme une action contre les sans-papiers, mais comme une action contre leurs "soutiens" ». Enfin, il conclut son communiqué avec un message fort : « Comme toute l'Église, je veux lutter contre ce qui me semble une atteinte aux droits de l'homme : le rapprochement familial est un droit, le refus des tests ADN est un droit. La rapidité de traitement des dossiers est un droit ».

Notes

(*) Titre de *La DC*.

(a) Voir le dossier consacré à l'immigration dans *La DC* 2006, n. 2358, p. 479-490.

(1) Message pour la Journée mondiale du migrant et du réfugié, 15 janvier 1997.

(2) Message pour la Journée mondiale du migrant et du réfugié, 14 janvier 2007 (*DC* 2007, n. 2371, p. 2).

(3) *Idem* (*DC* 2007, n. 2371, p. 3).

(4) *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église*, 298.